



# La lettre SICAV & FCP

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi, n°1 européen de la gestion d'actifs<sup>(1)</sup>

## ÉCLAIRAGE DES MARCHÉS

### "Les actions constituent aujourd'hui l'une des rares sources potentielles de rendement !"



**En dépit de la morosité ambiante, fruit de l'enchaînement d'événements improbables tels que le Brexit et l'élection de Donald Trump, et d'un chômage toujours massif en Europe, la croissance mondiale résiste honorablement et demeure attendue à plus de 3 % en 2017. Ce contexte, associé à des taux d'intérêts historiquement bas, constitue un cadre d'investissement hors norme pour les épargnants.**

*Interview de Romain Boscher, Directeur des Gestions Actions d'Amundi*

### En 2017, la croissance mondiale devrait rester en ligne avec ces dernières années. Un signe encourageant pour les investisseurs ?

**Romain Boscher :** Derrière cette apparente stabilité se cachent des **disparités importantes**. Aujourd'hui, d'un côté le commerce mondial connaît une décélération significative et n'est plus un moteur de croissance ; de l'autre, la chute du prix de l'essence comme des taux d'intérêts contribue à soutenir le pouvoir d'achat des ménages et à re-solvabiliser des états lourdement endettés. Cela est propice à **relancer la consommation et les investissements** (tant privés que publics), avec d'ailleurs des grands projets de dépenses en infrastructures partout dans le monde. Aux États-Unis, ce plan de relance était même un point de convergence entre les programmes de Clinton et Trump.

Maintenant, si les taux d'intérêts quasiment nuls depuis plusieurs années rendent supportable l'important endettement public et privé, ils traduisent bien également la **faiblesse tendancielle de la croissance** ainsi qu'une menace durable de déflation.

### Dans ce contexte en demi-teinte, faut-il privilégier les placements dits "sûrs" ?

**R.B. :** Avec des taux d'intérêts proches de zéro pendant encore plusieurs années, la **quête de rendement devient plus difficile** pour les épargnants. Les placements du type Livrets plafonnent à 0,75 %, tandis que les fonds monétaires passent en négatif.

Hier encore vue comme une "coquetterie", la **diversification devient donc aujourd'hui une nécessité** pour espérer un rendement attractif.

Ainsi, **les actions constituent une des rares sources de rendement potentiel encore porteuses**, comme peut l'être l'investissement immobilier. **Les actions européennes n'ont jamais été aussi attractives**, avec un rendement annuel proche de 4 % (grâce aux dividendes versés)<sup>(3)</sup> et une valorisation portée par la croissance mondiale.

### Quelle place donner aux actions dans son patrimoine ?

**R.B. :** Force est de constater que la place des actions dans l'épargne des Français a fondu. Il est grand temps de se ré-intéresser à ce placement, plus **accessible, concret et attractif** qu'il n'y paraît. D'autant que les voyants sont au vert ! **La rentabilité attendue des entreprises cotées progresse, l'euro est compétitif, les matières premières sont bon marché.**

Bien sûr, il ne s'agit pas de placer tout son patrimoine en actions, mais de rechercher de la performance - en contrepartie d'une prise de risque - sur une partie de son épargne. Et rappelons qu'en investissant dans le cadre du **PEA (Plan d'Épargne en Actions) ou du PEA PME, on bénéficie d'avantages fiscaux non négligeables** : les plus-values, revenus et dividendes sont exonérés d'impôt<sup>(4)</sup>, à condition de ne pas effectuer de retrait les cinq premières années.

*Interview réalisée le 1<sup>er</sup> décembre 2016*

1. Périmètre Amundi - N°1 en montant total d'actifs sous gestion des sociétés de gestion ayant leur siège social principal situé en Europe Continentale - Source IPE "Top 400 asset managers" publié en juin 2016 sur la base des encours sous gestion à décembre 2015. Encours : Source Amundi au 30/09/2016

2. Extel Survey 2016

3. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

4. Hors prélèvements sociaux



**Amundi, une solide expertise en gestion actions**

Filiale du Crédit Agricole et N°1 en Europe de la gestion d'actifs<sup>(1)</sup>, Amundi gère plus de **140 milliards d'euros sur les actions**.

Sa palette complète de fonds actions vous permet d'accéder au **potentiel de croissance d'une grande variété d'entreprises** : marchés français, européens et émergents, PME, thématiques spécifiques (ex : l'immobilier, l'or, les seniors, les ressources naturelles)...

Basée dans 6 centres d'investissement en Europe et en Asie, **l'équipe de gestion est composée d'une centaine de professionnels** et s'appuie sur un **bureau d'analystes actions, classé dans le Top 3 en Europe<sup>(2)</sup>** et composé d'experts dotés de 20 ans d'expérience en moyenne.

Ces importants moyens d'analyse sont complétés par une véritable **proximité de terrain**, plus particulièrement en Europe. En effet, Amundi entretient un **lien étroit avec de nombreuses sociétés françaises et internationales**, établissant des contacts réguliers avec les dirigeants. Ainsi, plus de **1 000 sociétés sont visitées chaque année**, favorisant une analyse globale des entreprises sélectionnées.

Ce suivi particulièrement attentif de la vie des sociétés permet d'**identifier les entreprises qui peuvent potentiellement offrir les meilleures perspectives de croissance** à moyen ou long terme pour les accompagner dans la durée.



**N° 1** en Europe<sup>(1)</sup>



**100 millions** de clients particuliers



**+ de 50 ans** d'existence en Europe



## IDÉES REÇUES SUR LES ACTIONS

**Délaissées au fil des crises de ces dernières années, souvent mal connues, les actions n'ont plus le vent en poupe. Pourtant, le contexte de baisse des taux d'intérêts amène les épargnants à s'interroger : quels placements peuvent potentiellement encore offrir de la performance ? Contre les idées reçues, place à l'action !**



### 4 BONNES RAISONS D'OPTER POUR LES "FONDS ACTIONS"

Investir en direct dans des actions, cela réclame du temps et des connaissances... Et si vous passiez à l'action avec les "fonds actions" d'Amundi ?

**1** Vous investissez dans un portefeuille composé de plusieurs actions : vous répartissez votre investissement sur plusieurs entreprises.

**2** Vous bénéficiez de l'expertise d'Amundi, qui sélectionne pour vous les entreprises présentant les meilleures opportunités. Des gérants et des analystes travaillent ainsi au quotidien sur l'étude et la sélection des entreprises : plus de 4 500 sociétés sont analysées chaque année par l'équipe de recherche réunissant des économistes, des stratèges et des analystes (soit plus de 125 personnes).

**3** Vous choisissez le type de fonds actions adapté à vos objectifs, en optant pour une zone géographique (entreprises françaises, de la Zone Euro, du monde entier...) et/ou une thématique (PME, sociétés agissant dans les énergies renouvelables...).

**4** Vous investissez à votre rythme : vous pouvez mettre en place des versements réguliers (selon votre budget), sur le même principe que les versements automatiques de vos livrets d'épargne. Vous vous constituez ainsi une épargne à votre rythme, en réduisant l'impact des fluctuations de marché : c'est idéal pour faire vos marchés pas en Bourse !



**"LES ACTIONS, C'EST RISQUÉ ET ÇA NE RAPPORTE PAS GRAND-CHOSE !"**

Les actions font partie, sur la durée, des placements qui délivrent le plus de rendement. Il faut rappeler que le rendement d'une action ne se limite pas à sa valorisation (cours de Bourse) : l'épargnant peut également percevoir du dividende (part du bénéfice distribué aux actionnaires).

Cela peut valoir le coup face à d'autres types d'épargne ! La clé pour investir sur les actions : le long terme.

Performance 2016 (avant fiscalité) : placements "traditionnels" vs actions	
Livret A	+ 0,75 %
PEL	+ 1 %
Assurance vie en €	+ 2,30 %
Obligations d'État 10 ans	+ 0,76 %
CAC 40	+ 2 %
Actions zone euro	- 2 %
Actions USA	+ 9 %
Actions Japon	+ 4 %
Actions émergentes	+ 14 %
Actions immobilier	+ 3 %
Actions mines d'or	+ 59 %

Source : Bloomberg au 30/11/2016, et pour l'assurance Vie : Fédération Française de l'Assurance et Association Française de l'Assurance



**"LES ACTIONS, C'EST DU VIRTUEL ET DE LA SPÉCULATION"**

Acheter des actions, c'est du concret : vous investissez dans une entreprise en devenant propriétaire d'une partie de son capital. Au même titre que d'autres épargnants, vous allez lui permettre de croître en finançant ses projets.

Vous devenez actionnaire et financez l'économie réelle en contribuant au développement aussi bien de PME près de chez vous que de grandes entreprises en France et à l'international.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



**"LES ACTIONS, IL FAUT FORCÉMENT S'Y CONNAÎTRE"**

Quelles actions choisir ? Sur quels secteurs d'activité ? Plutôt que d'investir en direct dans des actions, investir dans un "fonds actions" vous permet de diversifier votre épargne sur plusieurs valeurs.

En effet, les fonds actions sont des portefeuilles gérés par des spécialistes et composés de plusieurs actions. Il en existe de tous types ! Votre Conseiller peut vous guider vers les fonds actions adaptés à vos besoins.



**"LES ACTIONS, C'EST POUR LES GENS FORTUNÉS"**

L'objectif des fonds actions est de regrouper les montants investis par plusieurs épargnants et de pouvoir ainsi mettre en commun les capacités d'épargne. C'est le même principe que de détenir un immeuble en copropriété.

Avec une petite mise de départ, vous pouvez acheter de nombreuses actions d'entreprises et accéder à des secteurs, zones géographiques ou types d'industries généralement réservés à des professionnels.



**"LES ACTIONS, UNE FOIS ACHETÉES, ON NE SAIT PAS CE QUI SE PASSE"**

Vous pensez qu'il n'y a aucun lien entre l'équipe qui gère votre placement et vous ? En réalité, pour vous permettre de suivre l'évolution de votre placement, l'équipe de gestion met à votre disposition un rapport régulier, une sorte de "compte-rendu" : performance réalisée, mouvements opérés...

Ainsi vous pouvez suivre au "jour le jour" la valorisation de votre investissement. En effet, les fonds actions ont une "liquidité" quotidienne : votre placement n'est pas bloqué, vous disposez de votre épargne quand vous le souhaitez - même s'il est recommandé d'investir dans la durée.

Retrouvez les fonds actions d'Amundi sur :

[ca-sicavetfcp.fr](http://ca-sicavetfcp.fr)

en sélectionnant la classe d'actifs "Actions" dans le moteur de recherche

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente de SICAV et FCP et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Il ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit ; il est fourni à partir de sources qu'Amundi considère comme étant fiables. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis.

Amundi n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes les informations contenues dans ce document. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable d'Amundi, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Amundi ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays.

Investir implique des risques : les performances passées des SICAV et FCP présentées dans ce document ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les SICAV et FCP sont soumis aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi.

Il appartient à toute personne intéressée par les SICAV et FCP, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque SICAV et FCP. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des produits financiers décrits dans ce document. Les prospectus des SICAV et FCP de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion.

Les informations contenues dans le présent document sont réputées exactes au 5 décembre 2016.

Les SICAV et FCP du Crédit Agricole sont gérés par Amundi Asset Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le n°GP 04000036 - Société Anonyme au capital de 746 262 615 euros - Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - 437 574 452 RCS Paris.